

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 26 MARS 2018
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

18-28

OBJET : Proposition d'un représentant de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois à l'association des maires du Val de Marne pour siéger la commission départementale consultative des gens du voyage

Membres en exercice	90
Présents titulaires	71
Représentés	16
Absents	3

Votants	87
Abstention	0
Suffrages exprimés	87
Pour	87
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques-Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Olivier DOSNE, Sylvain DROUVILLE, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Gérard LAMBERT, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques J.P. MARTIN, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christel ROYER, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Pascale TRIMBACH, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Clémence AVOGNON ZONON représentée par Régis PIO, Patrick BEAUDOUIN représenté par Pascale TRIMBACH, Adrien CAILLEREZ représenté par Nicole CERCLEY, Catherine CHETARD représentée par Monique FACCHINI, Florence CROCHETON représentée par Jacques J.P. MARTIN, Carole DRAI représentée par Germain ROESCH, Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE, Delphine FENASSE représentée par François COCQ, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Pascale MARTINEAU représentée par Alain DEGRASSAT, Marc MEDINA représenté par Alain PAVIE, Gilles PANNETIER représenté par Pierre LEBEAU, Christine RYNINE représentée par Jean-Jacques PASTERNAK, Virginie TOLLARD représentée par Jean-Jacques GRESSIER, Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Yoann RISPAL

Absents :

Christian CAMBON, Marie KENNEDY, Nassim LACHELACHE

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 26 MARS 2018

OBJET : Proposition d'un représentant de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois à l'association des maires du Val de Marne pour siéger la commission départementale consultative des gens du voyage

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté, et notamment son article 149,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU le décret n° 2017-921 du 9 mai 2017 modifiant le décret n°2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage,

VU l'arrêté n° 2017/227 portant approbation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Val-de-Marne,


CONSIDERANT la nécessité de procéder à une nouvelle désignation des représentants des collectivités territoriales au sein de la commission départementale consultative des gens du voyage,

DELIBERE

PROPOSE à l'Association des Maires du Val de Marne en tant que représentant de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois pour siéger à la commission départementale consultative des gens du voyage :

- **Olivier DOSNE**

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.


Le Président

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20180330-D18-28-DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018